

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 06/08/2014	
Remplace : 05/11/2012		
Date d'impression: 04/12/2014		
PROFILUX® WG	Page: 1/8	

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Profilux® WG**
Matière(s) active(s) Mancozeb et Cymoxanil
Type de formulation WG (granules dispersibles dans l'eau)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide pour l'agriculture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Belchim Crop Protection NV/SA
Technologielaan 7
B-1840 Londerzeel
Tel. +32 (0)52 30 09 06
Fax +32 (0)52 30 11 35
e-mail : info@belchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison (Bruxelles) : +32 (0)70 245 245
+24 h numéro d'appel d'urgence : +32 (0)14 58 45 45

SECTION 2: Identification des dangers (*)

Pour la Belgique :

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 DSD/DPD

L'indication de danger

Xn, Nocif

Effets néfastes sur la santé humaine

N, Dangereux pour l'environnement

Danger pour l'environnement

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.1.2 CLP:

Symbole:

GHS 07, GHS 08, GHS 09

Mention d'avertissement

Attention

Effets néfastes sur la santé humaine

Skin Sens 1 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée

Danger pour l'environnement

Repr 2 : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Aquatic Acute 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques (M=1)

Aquatic Chronic 2 : Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme

2.2 Éléments d'étiquetage

CLP

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement :

Attention

Phrases H

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H361fd : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 06/08/2014	
	Remplace : 05/11/2012	
Date d'impression: 04/12/2014		
PROFILUX® WG	Page: 2/8	

Phrases P

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P232 Protéger de l'humidité.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

Phrases EUH

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP-Phrases

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage
SPo2 : Laver tous les équipements de protection après utilisation

2.3 Autres dangers

Pas de donnée disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants (*)**3.2. Mélanges**

Substances dangereuses	Teneur en % (m/m)	Numéro CAS/ EINECS/ Index CE	Classification selon DSD/DPD (symboles / R-phrases) ⁽¹⁾	Classification selon CLP ⁽²⁾
Mancozeb	65%	8018-01-7 / - / 006-076-00-1	Xn, N R63 - R43 - R50	Skin Sens. 1 : H317 Repr. 2 : H361d Aquatic Acute 1 : H400 (M=10)
Cymoxanil	4,5%	57966-95-7/261-043-0/ 616-035-00-5	Xn, N R 22-48/22-43-62-63-50/53	Acute Tox 4: H302 Aquatic Acute 1: H400 (M=1) Aquatic Chronic 1: H410(M=1) Repr 2: H361fd Skin Sens 1: H317 STOT RE 2: H373
Sodium ligninsulfonate	>10%	-/-/-	Xi, R36	Eye Irrit 2: H319

(1) Pour le texte intégral des phrases R: voir autres sections et section 16

(2) Pour le texte intégral des phrases H: voir autres sections et section 16

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 06/08/2014	
Remplace : 05/11/2012		
Date d'impression: 04/12/2014		
PROFILUX® WG	Page: 3/8	

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de trouble ou d'apparition de symptôme, éviter de prolonger l'exposition. Traiter symptomatiquement. Consulter un médecin et lui montrer cette fiche de données sécurité ainsi que l'étiquette du produit si possible
En cas d'inhalation	En cas d'inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée vers une zone ventilée et lui faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter immédiatement un médecin.
En cas d'ingestion	Se rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Mettre la victime au repos. Si la victime est consciente, essayer de faire vomir. Administrer une suspension aqueuse de charbon actif. Consulter immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau	Retirer immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Consulter immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes, avec les paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact. Consulter immédiatement un médecin.
Équipement de protection individuelle pour les secouristes	Éviter l'exposition. Porter des équipements de protection adéquats.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Toux. Eternuements. Mal de gorge. Douleurs derrière le sternum
Ingestion	Vomissements – Diarrhées – Irritant pour le système digestif
Contact avec la peau	Irritant pour la peau – Peut provoquer une sensibilisation par contact cutané
Contact avec mes yeux	Irritant pour les yeux

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour toute information complémentaire, contacter le **Centre Antipoison (Bruxelles) : +32 (0)70 245 245**

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés	Mousse. Poudre sèche. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone
Inappropriés	Pas de donnée disponible

5.2 Dangers particuliers

La combustion peut produire des gaz/vapeurs dangereux.
Voir Section 10 (Stabilité et réactivité)

5.3 Conseils aux pompiers

Méthode d'intervention	Intervenir avec précaution lors de tout incendie d'origine chimique. Empêcher les rejets dans l'environnement des eaux ayant servies à éteindre l'incendie. Combattre le feu à distance et depuis un lieu protégé.
Protection des intervenants	Porter les équipements de protection individuelle adaptés ainsi qu'un appareil respiratoire isolant avec un écran facial de protection. Combattre le feu à distance et depuis un lieu protégé.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de nuages de poussière. En cas de déversement important, évacuer les lieux. Contacter immédiatement un expert. Ne pas fumer. Porter les équipements de protection appropriés : vêtements, gants, protection faciale (yeux/visage) et respiratoire. Maintenir le public à distance du danger.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 06/08/2014	
Remplace : 05/11/2012		
Date d'impression: 04/12/2014		
PROFILUX® WG	Page: 4/8	

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion. Eviter la formation de nuages de poussière. En cas de déversement important : contacter immédiatement un expert. Empêcher le déversement vers les égouts et vers le réseau d'eau potable. Prendre les dispositions nécessaires pour collecter les eaux ayant servi à éteindre l'incendie.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher la dispersion. Nettoyer avec précaution le produit restant. Collecter le produit déversé dans des contenants hermétiquement fermés. Evacuer comme déchet chimique, conformément à la réglementation nationale ou locale. Après un déversement accidentel et/ou une fuite : nettoyer tout déversement dès que possible. Balayer la poudre sèche et l'entreposer très proprement. Empêcher le déversement vers les égouts ou le réseau d'eau potable. Avertir les autorités si le produit atteint les égouts ou le réseau d'eau potable. Collecter le produit déversé dans des contenants hermétiquement fermés. Evacuer comme déchet chimique, conformément à la réglementation nationale ou locale.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Sections 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions

Lire l'étiquette avant utilisation. Pas de flamme nue à proximité. Ne pas fumer. Empêcher la formation de nuages de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation
Porter des vêtements de protection et des gants adéquats.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Tenir hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments, boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver dans un local ignifugé.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé, selon la réglementation nationale ou locale. Maintenir à distance de toute source d'humidité, de chaleur, d'ignition.

Matériaux de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide pour l'agriculture

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Pas de limite d'exposition connue

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Mesures de protection individuelle
- Hygiène

Fournir une ventilation adéquate

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit
Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de prendre une pause. Prendre une douche après le travail.
Porter des vêtements de travail propres chaque jour.

- Protection des yeux/du visage
- Protection des mains/de la peau

Masque de protection
Gants en Néoprène. Vêtements de protection

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 06/08/2014	
	Remplace : 05/11/2012	
PROFILUX® WG		
	Date d'impression: 04/12/2014	
	Page: 5/8	

- Protection respiratoires
Contrôles d'exposition liés à la
protection de l'environnement

Masque anti-poussières
-

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques essentielles

État Physique :	Granules
Couleur :	Brun clair
pH du mélange (émulsion 1% m/v)	6.7
Inflammabilité	Non inflammable
Température d'auto-ignition	158°C
Densité après tassement	0.70 g/mL
Propriétés explosives	Pas de propriétés explosives
Propriétés comburantes	Pas de propriétés oxydantes
9.2 Autres informations	Pas de données

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable en conditions normales d'utilisation
Peut se décomposer au contact d'air humide ou d'eau

10.2 Stabilité chimique

Pas d'information disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

La combustion peut produire : Sulfure d'hydrogène (H₂S), Monoxyde de carbone (CO), Disulfure de carbone (CS₂), oxydes de soufre, oxydes d'azote. Oxydes de manganèse. Oxydes de zinc. Hydrocarbures. Peut se décomposer au contact d'air humide ou d'eau. Peut s'enflammer spontanément.

10.4 Conditions à éviter

Températures élevées. Flamme nue. Humidité

10.5 Matières incompatibles

Humidité. Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère des vapeurs dangereuses

SECTION 11: Informations toxicologiques (*)

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Sur la substance active

Mancozeb : données obtenues à partir du Rapport d'Evaluation sur le mancozeb (SANCO/4058/2001 rev. 4.3, 3 Juin 2005)

General

A de très hautes doses, le mancozeb a causé des anomalies congénitales lors des tests sur animaux.

Toxicité aiguë par voie orale (Rat)

DL₅₀ [mg/kg] > 5000

Toxicité aiguë par voie cutanée (Rat)

DL₅₀ [mg/kg] > 2000

Toxicité aiguë par inhalation (Rat)

CL₅₀ [mg/L/4u] > 5.14, exposition totale du corps

Irritation cutanée

Non irritant

Irritation oculaire

Légèrement irritant, pas de classification nécessaire

Sensibilisation cutanée

Sensibilisant (M&K)

Sur la substance active

Cymoxanil : données obtenues à partir de la liste des critères d'évaluation pour le cymoxanil

Toxicité aiguë par voie orale (Rat)

DL₅₀ [mg/kg] = 960

Toxicité aiguë par voie cutanée (Rat)

DL₅₀ [mg/kg] > 2000

Toxicité aiguë par inhalation (Rat)

CL₅₀ [mg/L/4u] > 5.6 (nez uniquement)

Irritation cutanée

Non irritant

Irritation oculaire

Légèrement irritant, pas de classification requise

Sensibilisation cutanée

Sensibilisant (M&K)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 06/08/2014	
Remplace : 05/11/2012		
Date d'impression: 04/12/2014		
PROFILUX® WG	Page: 6/8	

Sur mélange
Général

Peut provoquer une réaction allergique cutanée
Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Pas de donnée supplémentaire disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur substance active Mancozeb :

Mancozeb : données obtenues à partir du Rapport d'Evaluation du mancozeb (SANCO/4058/2001 rev. 4.3, 3 Juin 2005)

Toxicité aigüe

- Organismes aquatiques :
 - 96 H-LC50 – *Rainbow trout* [mg/L] < 1
 - EC50-48H – *Daphnia Magna* [mg/L] < 1
- Algues : pas de donnée disponible

Sur substance active Cymoxanil :

Cymoxanil : données obtenues à partir de la liste des critères d'évaluation pour le cymoxanil

Toxicité aigüe

- Organismes aquatiques :
 - 96 H-LC50 – *Lepomis macrochirus* [mg/L] = 29
 - EC50-48H – *Daphnia Magna* [mg/L] = 27
- Algues : LC50-96H – *Anabaena flos-aquae* [mg/L] < 1

Sur le mélange :

Très toxique pour les organismes aquatiques
Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme
Pas de donnée supplémentaire disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas de donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procédure d'élimination des déchets Empêcher la dispersion. Evacuer les déchets vers un incinérateur adapté.

Déchets des résidus

Conformément à la réglementation nationale ou locale.

Emballage contaminés

Maintenir les déchets séparés. Evacuer en tant que déchet chimique, conformément à la réglementation nationale ou locale.

Maintenir les déchets d'emballage séparés. Evacuer en tant que déchet chimique, conformément à la réglementation nationale ou locale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport routier (RID/ADR)

Nom d'expédition correct

Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (cymoxanil, mancozeb)

Numéro ONU

3077

Classe(s) de danger pour le transport

90

Etiquette de danger

9

Classe

9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 06/08/2014	
Remplace : 05/11/2012		
Date d'impression: 04/12/2014		
PROFILUX® WG	Page: 7/8	

Code	M7
Groupe d'emballage	III
Transport par mer (IMO/IMDG)	
Nom d'expédition correct	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solid, n.s.a. (cymoxanil, mancozeb)
Numéro ONU	3077
Classe(s) de danger pour le transport	90
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Yes
Transport aérien (OACI/IATA)	
Nom d'expédition correct	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solid, n.s.a. (cymoxanil, mancozeb)
Numéro ONU	3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas de données

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données

SECTION 16: Autres informations (*)

Classification et l'étiquetage selon DSP/DPD en Belgique

Symbole(s) de danger	Xn, Nocif N, Dangereux pour l'environnement
Phrases R	R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Phrases S	S2 : Conserver hors de portée des enfants. S8 : Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S23 : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols S24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux. S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toutes précautions d'usage. S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Phrases SP	SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage SPo2 : Laver tous les équipements de protection après utilisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 4 BE	
	Date: 06/08/2014	
Remplace : 05/11/2012		
PROFILUX® WG	Date d'impression: 04/12/2014	
	Page: 8/8	

Phrases R

R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R36 Irritant pour les yeux.
R36/37 : Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

Phrases H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H319 : Provoque une grave irritation oculaire.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
H373 : Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

Classe:

Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique aiguë catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Toxicité aquatique chronique catégorie 2
Acute Tox 4: Toxicité aiguë catégorie 4
Eye Irrit 2: Irritant pour les yeux catégorie 2
Repr 2: Toxique pour la reproduction catégorie 2
Skin Sens 1: Sensibilisant cutané catégorie 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique catégorie 3

Marque déposée :

Profilux® est une marque déposée de Belchim Crop Protection

Sources des données utilisées :

Dossier Belchim Crop Protection NV/SA
SDS-sheets of ingredients
Database ESIS

Mise à jour:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page).
Les sous-titres et les textes modifiés par rapport à la version antérieure, sont marqués d'un astérisque (*)

Dénégation de responsabilité. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche de sécurité a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au EC Règlementation 1907/2006 (REACH) et son ajustement 453/2010, Directive 67/548/EEG, 1999/45/EG (DSD/DPD) et EC Règlementation 1272/2008 (CLP) en EC Règlementation 1107/2009 (PPP).

Fin du document.